

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 970

30 septembre 2005

SOMMAIRE

Al-Cap S.A., Luxembourg	46543	Intersnack International, S.à r.l., Wasserbillig . . .	46550
AOL Europe Services, S.à r.l., Luxembourg	46552	Jeffell, S.à r.l., Luxembourg	46537
AOL Europe Services, S.à r.l., Luxembourg	46552	Joh. Enschedé Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	46550
ATG Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	46556	Kerauf, S.à r.l., Luxembourg	46549
Automobile Concept Européen S.A., Luxembourg	46552	Kika S.A., Luxembourg-Kirchberg	46557
Automobile Concept Européen S.A., Luxembourg	46553	Lynx Investments Holding S.A., Luxembourg . . .	46549
BCA S.A., Luxembourg	46559	Mangrove Investments S.A., Luxembourg	46550
Blue Sky Financial S.A., Luxembourg	46551	Mezzarive Finance S.A., Luxembourg	46542
Brascolux, S.à r.l., Luxembourg	46560	Nabi Biopharmaceuticals Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	46559
Car Sud International S.A., Luxembourg	46559	Newan S.A., Luxembourg	46556
Cavar S.A., Weiswampach	46548	Newtra S.A., Luxembourg	46555
Cavar S.A., Weiswampach	46548	Next, S.à r.l., Luxembourg	46551
Cofinex S.A., Luxembourg	46559	Nickel S.A., Luxembourg	46555
Compagnie Financière et Industrielle du Hainault S.A., Luxembourg	46554	NTG Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	46557
Dahab Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	46556	Prima Financial S.A., Luxembourg-Kirchberg . . .	46558
Dierickx, Leys, Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	46555	Puiletco Quality Fund, Sicav, Luxembourg	46560
Estate Ventures S.A., Luxembourg	46554	Real Estate Advisory S.A.	46560
Estate Ventures S.A., Luxembourg	46554	Riverdance S.A., Luxembourg-Kirchberg	46558
Europewide Financial S.A., Luxembourg	46514	Rovan S.A., Luxembourg	46560
Fairfield Aerium International S.C.A., Luxembourg	46544	Samara Investment Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	46559
Fondation Luxembourgeoise Raoul Follereau, Luxembourg	46541	Seafuture S.A., Luxembourg-Kirchberg	46558
Gama Investments S.A., Luxembourg	46514	Société Européenne de Recherche, d'Investissement et de Développement, S.à r.l., Luxembourg	46554
Gorgona S.A., Luxembourg-Kirchberg	46556	Spartiax Development S.A., Luxembourg	46549
GSW-Wolff-Luxembourg AG, Luxembourg	46550	Spartiax Development S.A., Luxembourg	46553
GSW-Wolff-Luxembourg AG, Luxembourg	46553	Spartiax Development S.A., Luxembourg	46553
H & P S.A., Mamer	46548	Sri Lanka Tsunami Relief Fund, A.s.b.l., Luxembourg	46551
H & P S.A., Mamer	46548	Supermarché Massen S.A., Wemperhardt	46547
HEDF France, S.à r.l., Münsbach	46544	Supermarché Massen S.A., Wemperhardt	46547
HEDF France, S.à r.l., Münsbach	46544	Tarmac Investments 1 S.A., Luxembourg	46523
HEDF Italy 1, S.à r.l., Münsbach	46543	Troy GAC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . .	46532
Hermaco S.A., Luxembourg	46551	Valentin Capital Management Holding S.A., Luxembourg	46552
Inter Marine Investment Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	46557	Yeoman International Holdings S.A., Luxembourg	46543

**EUROPEWIDE FINANCIAL S.A., Société Anonyme,
(anc. DANICA LIFE S.A.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 36.790.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 389 du 16 octobre 1991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, sous réf. LSO-BE03705, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

EUROPEWIDE FINANCIAL S.A.

Signature

(040083.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

GAMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 99.008.

In the year two thousand and five, on the tenth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of GAMA INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 99.088, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 331 of March 24, 2004.

The meeting begins at nine forty-five a.m., Mrs. Lynsey Blair, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of two US dollars (USD 2.-) each, representing the total capital of fifty thousand US dollars (USD 50,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Renewal of the authorisation to the Board of Directors to increase the share capital within the frame of the authorised capital.

2. Change the date of the annual General Meeting to the last Wednesday in the month of June at 1.30 p.m.

3. Total restatement of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to renew the authorisation to the Board of Directors to increase the subscribed capital in whole or in part from time to time within the frame of the authorised capital during a period of five years running from the publication of the deed documenting the present Extraordinary General Meeting in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations».

Second resolution

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting to the last Wednesday in the month of June at 1.30 p.m.

Third resolution

The General Meeting resolves to totally restate the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

«Art. 1. Name, Status, Registered Office and Duration

There exists a limited corporation (Société Anonyme) under the name of GAMA INVESTMENTS S.A. the «Company».

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors of the Company (the «Board of Directors») and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles.

Art. 2. Object

The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable «Société de Participations Financières» according to applicable law.

Art. 3. Share Capital

The corporate issued capital is set at fifty thousand US dollars (50,000.- USD), represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of two US dollars (2.- USD) each.

The authorised capital is fixed at one hundred thousand US dollars (100,000.- USD), divided into fifty thousand (50,000) repurchaseable shares having a par value of two US dollars (2.- USD) each.

The Board of Directors is authorised:

- to issue further shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time in the manner specified by these Articles and by applicable law, such shares to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the, place and the date of any such issue and the terms and conditions of subscription and payment of the issued shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to any such issue of shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the notarial deed of May 10, 2005 containing these Articles and may be renewed by a general meeting of shareholders at any time.

When the Board of Directors effects an issue of shares in accordance with the authority granted to it, it shall take steps to amend the first paragraph of the present Article to record the increase in issued capital and may appoint any person for such purpose.

Without limiting any powers conferred by the Law of 10 August 1915 as amended and in force from time to time governing commercial companies (the «Law») or these Articles, the extraordinary general meeting may amend these Articles so as to:

- consolidate or subdivide all or any of the shares into shares of larger or smaller amounts than its existing shares or change its shares into par value or no par value shares;

- convert any of the shares into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions;

- increase or reduce the subscribed capital and the authorised capital of the Company.

Art. 4. Repurchaseable Shares

Shares issued as repurchaseable shares by the Company in terms of Article 49-8 of the Law are repurchaseable from time to time and at any time at the discretion of the Board of Directors in accordance with the Law.

Any repurchase shall be made following an offer made to all shareholders on a pro rata basis at such price (payable in cash or otherwise) as the Board of Directors may determine, subject to the limitations imposed by the Law.

Art. 5. Shares and the Transfer of Shares

The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

Shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

Art. 6. Board of Directors

The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by a general meeting of the shareholders. They shall be eligible for re-election at the end of such period. They may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to fill the vacancy until the next general meeting of the shareholders.

Art. 7. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Subject to the next paragraph of this Article, the Board of Directors may delegate all or part of its powers to one or more Directors, managers, or other officers who need not be shareholders of the Company and may give authority to such Directors, managers, or other officers to sub-delegate.

The delegation to any Director of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

Art. 8. Board of Directors Meetings

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Directors may meet together for the despatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two Directors present in person or by proxy and that a majority of the Directors so present or represented is comprised of Directors who are not present in the United Kingdom.

Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

Resolutions or other actions of the Board of Directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman and Secretary of the meeting.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Any action required or permitted to be taken at a meeting of the Board of Directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all Directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the Board of Directors.

Towards third parties the Company is bound by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board of Directors within the limits of the powers conferred on it by the Board of Directors.

Art. 9. Indemnity and Responsibility

9.1. Subject to Article 9.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board of Directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

- any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent;
- any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 9.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 9.3;
- his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified; or
- his discharging his duties as such Director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

9.2. Subject to Article 9.3, no Director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

- the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or
- the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board of Directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or
- the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or
- any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

9.3. (a) A Director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 9.1 or the dispensation under Article 9.2:

(i) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

9.3. (b) Should any part of this Article 9 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 10. Directors' Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

Any Director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Subject to the previous paragraph, any Director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the Board of Directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the Board of Directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such Director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum. At the next meeting of Shareholders and before any vote in respect of any other resolution, a report must be made on any contract or agreement in respect of which a Director shall have had an interest contrary to that of the Company.

Art. 11. Disqualification of Directors and Commissaires

The office of Director or Commissaire shall, ipso facto, be vacated:

- if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or
- if by notice in writing he resigns his office; or
- if he is prohibited by the Law from being a Director or Commissaire as applicable; or
- if he ceases to be a Director or Commissaire, as applicable, by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Art. 12. Commissaires

The Company shall be supervised by one or more Commissaires who:

- need not be shareholders;
- may be appointed for a maximum period of six years;
- shall be eligible for re-election; and
- may be removed at any time.

Art. 13. General Meeting of Shareholders

The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other, place as indicated in the convening notices on the last Wednesday in the month of June at 1.30 p.m., but if such day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Any action required or permitted to be taken by the Shareholders in general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the shareholders otherwise entitled to vote at such meeting if held.

Art. 14. Extraordinary General Meeting

Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles to be done at an extraordinary general meeting, or anything that the Law requires to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles shall be only effective if:

- such action is approved by a majority of two thirds of the shares present or represented at a general meeting of shareholders;
- a quorum of 50% of the issued and outstanding capital of the Company is present or represented at such meeting; provided that, if no quorum is reached at such meeting, a second extraordinary general meeting may be convened at which the proposed amendments can be validly adopted, without any quorum requirements, by a majority of two thirds of the shares present or represented at such a meeting.

Art. 15. Financial Year, Financial Statements, Adoption of Accounts

The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the «Financial Year»).

In respect of each Financial Year, the Board of Directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

At every annual general meeting, the Board of Directors shall present to the meeting the Financial Statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if it thinks fit, adopt the Financial Statements.

After adoption of the Financial Statements, the Annual General Meeting may, by separate vote, discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the Financial Statements contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not permitted under these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 16. Appropriation of Profits and Dividends

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The appropriation and distribution of the net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the Board of Directors. This appropriation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

Subject to the above, any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board of Directors.

No dividend may be declared by the general meeting of shareholders except out of amounts legally available for that purpose.

Subject to the provisions of the Law and the Articles, the Board of Directors may pay interim dividends.

Art. 17. General Provisions

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de GAMA INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 99.008, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 331 du 24 mars 2004.

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Lynsey Blair, employée privée, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille dollars US (USD 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures de la mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé.
2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mercredi du mois de juin à 13.30 heures.
3. Refonte complète des statuts.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé pendant une période de cinq ans commençant à courir à partir du jour de la publication de l'acte documentant la présente Assemblée Générale Extraordinaire au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mercredi du mois de juin à 13.30 heures.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte complète des statuts lesquels auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Nom, Statut, Siège Social, Durée

Il existe une société anonyme sous la dénomination de GAMA INVESTMENTS S.A. («la Société»).

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration») et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. Objet

La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) Elle peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La Société peut emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt.

(b) Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

(c) Elle peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres.

(d) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social et elle sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières» pleinement imposable.

Art. 3. Capital Social

Le capital souscrit est fixé à cinquante mille dollars US (50.000,- USD), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent mille dollars US (100.000,- USD), divisé en cinquante mille (50.000) d'actions rachetables d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé:

- à émettre d'autres actions jusqu'à atteindre le capital autorisé dans les formes spécifiées dans les statuts et prescrites par la loi, ces actions étant à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, de conversion de créances ou encore par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date d'une telle émission, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte notarié du 10 mai 2005 contenant les présents statuts et peut être renouvelée à tout moment par une assemblée générale des actionnaires.

Lorsque le Conseil d'Administration émettra des actions, selon l'autorité qui lui est conféré, il s'emploiera à modifier le premier alinéa de cet article pour établir l'augmentation de capital ainsi qu'une nomination correspondante. Sans limiter les pouvoirs conférés par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée (la «Loi») ou ces statuts, l'assemblée générale extraordinaire peut modifier ces statuts de manière à:

- consolider ou subdiviser toutes les actions de la Société ou une partie d'entre elles en des actions d'un montant supérieur ou inférieur à celle des actions existantes ou changer les actions en actions avec valeur nominale;
- convertir des actions de la Société en actions d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions;
- augmenter ou réduire le capital souscrit ou le capital autorisé de la Société.

Art. 4. Actions Rachetables

Les actions émises en tant qu'actions rachetables par la Société, selon les dispositions de l'Article 49-8 de la Loi sont rachetables périodiquement et à tout moment, à la discrétion du Conseil d'Administration, et dans les formes prescrites par la loi:

Tout rachat aura lieu suite à une offre faites au pro rata à tous les actionnaires au prix (payable en espèces ou autrement) à déterminer par le Conseil, et dans les limites imposées par la loi.

Art. 5. Actions et Transfert d'Actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscitées par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais

Art. 6. Conseil d'Administration

La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision d'une assemblée générale des actionnaires. Ils sont éligibles pour une réélection à la fin de cette période. Ils sont toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 7. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Sous réserve du paragraphe suivant de cet article, le Conseil d'Administration délèguera tout ou une partie de ses pouvoirs, à un ou plusieurs Administrateurs, gestionnaires ou autres agents non actionnaires de la société, et donnera autorité à ces Administrateurs, gestionnaire et autres agents pour sous-déléguer.

La délégation à un Administrateur pour effectuer la gestion journalière de la Société est subordonnée à une autorisation préalable donnée par vote unanime lors d'une assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un Administrateur présent.

Les Administrateurs peuvent se réunir pour expédier les affaires, ajourner leurs réunions et autrement les régler comme ils l'entendent, à condition qu'il y ait toujours un minimum d'au moins deux Administrateurs présents en personne ou par mandataire et que la majorité des Administrateurs ainsi présents ou représentés soit composée d'Administrateurs qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions ou toute autre action du Conseil d'Administration durant une réunion seront confirmées par les minutes de ces réunions, signées par le Président et le Secrétaire de la réunion.

Un Administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant aux personnes de prendre part à la réunion. Toute participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à ladite réunion.

Toute action devant ou pouvant être prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration peut être prise sans réunion si une résolution consignait cette action est signée par tous les Administrateurs. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou des copies multiples d'une résolution unique sous toute forme que ce soit, et seront consignées avec les procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration.

Art. 9. Indemnité et Responsabilité

9.1. Sous réserve des dispositions de l'article 9.3 chaque Administrateur, secrétaire et autre agent, serviteur ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir du Conseil d'Administration sera de payer à partir des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais pertes et dépenses qu'un Administrateur, secrétaire, agent, serviteur ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir être redevable en raison:

- d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'Administrateur, agent, serviteur ou représentant;
- de toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 9.3) dans lequel il pourrait être partie et qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme l'Administrateur, l'agent, le serviteur ou représentant n'aurait pas été responsable en ce qui concerne la matière d'après l'article 9.3;
- du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été Administrateur, ou agent d'une société dont la société est un actionnaire direct ou indirect et au sujet de laquelle, il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou
- pour la décharge de ses devoirs en tant qu'Administrateurs, agent, serviteur ou représentant y compris les dépenses de voyage.

9.2. Sous réserve des dispositions de l'article 9.3 aucun Administrateur, ou autre agent, secrétaire, serviteur ou représentant de la Société ne sera passible envers la Société de toute perte ou dépense imputée à la société et découlant:

- d'actes, reçus négligences ou défauts d'un autre Administrateur, secrétaire, agent, serviteur ou représentant ou pour avoir pris part à de tels actes, reçus, ou autres négligences; ou
- de l'insuffisance ou du défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil d'Administration, ou de l'insuffisance ou du défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou
- d'une erreur de jugement ou d'une omission de sa part, ou pour toute autre perte dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

9.3. (a) Un Administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé selon les articles 9.1 et 9.2:

- (i) s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou
- (ii) s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la Loi ou de ces statuts à moins que l'Administrateur n'ait par participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'Administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 9 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 10. Intérêts des Administrateurs

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou agents de la Société ont des intérêts dans ou sont Administrateur, associé, agent ou employé de cette autre société, firme ou autre entité.

Tout administrateur ou agent qui est un Administrateur, agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de l'affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrat ou autre affaire.

Sous réserve du paragraphe précédent, tout Administrateur qui, a un intérêt dans un contrat, ou un accord soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, et cet intérêt se révélant contraire aux intérêts de la Société, doit en informer le Conseil d'Administration et cette information sera retenue dans les procès-verbaux de la réunion. Cet Administrateur ne peut délibérer ou voter sur un tel contrat ou accord et il ne sera pas compté pour le quorum de présence. A la prochaine assemblée des actionnaires et avant tout vote sur toute autre résolution, rapport devra être fait au sujet de tout contrat ou accord à l'occasion duquel un Administrateur aurait un intérêt contraire à celui de la Société.

Art. 11. Disqualification des Administrateurs et du Commissaire

Le poste d'Administrateur ou de Commissaire sera ipso facto vacant:

- Si le titulaire devient insolvable ou compose avec ses créanciers, ou s'il invoque un statut de redressement alors en vigueur en faveur de débiteurs insolubles; ou
- Si par notification écrite il démissionne de son poste; ou
- Si la Loi lui défend d'être Administrateur ou Commissaire; ou
- S'il cesse d'être Administrateur ou Commissaire en vertu de la Loi ou est relevé de ses fonctions en application des présents statuts.

Art. 12. Commissaires

La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, qui:

- ne doivent pas être actionnaire;
- doivent être nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans;
- seront éligibles à la réélection; et
- seront toujours révocables.

Art. 13. Assemblées Générales

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour établir ou ratifier des actions concernant la société.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 13.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, mais si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément à la Loi, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Toute action requise ou permise par les actionnaires lors d'une assemblée générale, pour être menée sans qu'ait lieu une réunion, si une résolution établissant cette action est signée par tous les actionnaires qui seraient autorisés au vote si la réunion avait effectivement eu lieu.

Art. 14. Assemblée Générale Extraordinaire

Toute modification des présents statuts ou toute action pour laquelle les statuts requièrent une assemblée générale extraordinaire ou toute action pour laquelle la Loi prescrit les mêmes exigences que pour une modification des statuts, ne seront effectives que si:

- cette action est approuvée par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires;

- un quorum de 50% du capital souscrit de la Société soit présent ou représenté à ladite assemblée;

pourvu que si aucun quorum n'est obtenu lors de la réunion, une seconde assemblée générale extraordinaire sera réunie au cours de laquelle les modifications proposées pourront être adoptées, sans nécessité de quorum, par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés lors de ladite assemblée.

Art. 15. Année Sociale, Situation Financière, Adoption des Etats Financiers

L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année («l'année sociale»).

Pour chaque année sociale, le Conseil d'Administration dresse les états financiers comprenant le bilan et le compte de profits et pertes. Les états financiers sont établis conformément aux dispositions de la Loi. A ces états financiers seront joints ou attachés les rapports et documents qui contiendront les détails requis par la Loi applicable.

Chaque année, lors de l'assemblée générale annuelle, le Conseil présentera à l'assemblée pour adoption les états financiers concernant l'exercice social précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les états financiers.

Après adoption des états financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement envers la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les Administrateurs et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si les états financiers contiennent une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduisent l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 16. Attribution des Bénéfices et Dividendes

Du bénéfice net de la Société, cinq pour cent (5%) seront prélevés et affectés à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de ce fonds de réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil, l'assemblée générale déterminera l'affectation du bénéfice net (y compris tout solde reporté) de la Société et déterminera le solde à reporter. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, en toute devise ou en nature, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la création et le maintien de fonds de réserve et de provisions.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et, place que le Conseil fixera.

Aucun dividende ne peut être déclaré par l'Assemblée Générale excepté ceux légalement disponibles à cet effet.

Sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 17. Dispositions Générales

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Les présents Statuts sont existents en anglais et en français. Dans la mesure où il y aurait des divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Blair, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, vol. 148S, fol. 36, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(041434.3/230/565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

TARMAC INVESTMENTS 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 96.287.

In the year two thousand and five, on the tenth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of TARMAC INVESTMENTS 1 S.A., R.C.S. Luxembourg B 96.287, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 14, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1165 of November 6, 2003.

The meeting begins at ten fifteen a.m., Mrs. Lynsey Blair, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the six million (6,000,000) shares with a par value of two US dollars (USD 2.-) each, representing the total capital of twelve million US dollars (USD 12,000,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Renewal of the authorisation to the Board of Directors to increase the share capital within the frame of the authorised capital.

2. Change the date of the annual General Meeting to the last Wednesday in the month of June at 4.00 p.m.

3. Total restatement of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to renew the authorisation to the Board of Directors to increase the subscribed capital in whole or in part from time to time within the frame of the authorised capital during a period of five years running from the publication of the deed documenting the present Extraordinary General Meeting in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations».

Second resolution

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting to the last Wednesday in the month of June at 4.00 p.m.

Third resolution

The General Meeting resolves to totally restate the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

«Art. 1. Name, Status, Registered Office and Duration

There exists a limited corporation (Société Anonyme) under the name of TARMAC INVESTMENTS 1 S.A., the «Company».

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors of the Company (the «Board of Directors») and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of

the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles.

Art. 2. Object

The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable «Société de Participations Financières» according to applicable law.

Art. 3. Share Capital

The corporate issued capital is set at twelve million US dollars (12,000,000.- USD), represented by six million (6,000,000) shares with a par value of two US dollars (2.- USD) each.

The authorised capital is fixed at fifty million US dollars (50,000,000.- USD), divided into twenty-five million (25,000,000) repurchaseable shares having a par value of two US dollars (2.- USD) each.

The Board of Directors is authorised:

- to issue further shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time in the manner specified by these Articles and by applicable law, such shares to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the, place and the date of any such issue and the terms and conditions of subscription and payment of the issued shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to any such issue of shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the notarial deed of May 10, 2005 containing these Articles and may be renewed by a general meeting of shareholders at any time.

When the Board of Directors effects an issue of shares in accordance with the authority granted to it, it shall take steps to amend the first paragraph of the present Article to record the increase in issued capital and may appoint any person for such purpose.

Without limiting any powers conferred by the Law of 10 August 1915 as amended and in force from time to time governing commercial companies (the «Law») or these Articles, the extraordinary general meeting may amend these Articles so as to:

- consolidate or subdivide all or any of the shares into shares of larger or smaller amounts than its existing shares or change its shares into par value or no par value shares;

- convert any of the shares into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions;

- increase or reduce the subscribed capital and the authorised capital of the Company.

Art. 4. Repurchaseable Shares

Shares issued as repurchaseable shares by the Company in terms of Article 49-8 of the Law are repurchaseable from time to time and at any time at the discretion of the Board of Directors in accordance with the Law.

Any repurchase shall be made following an offer made to all shareholders on a pro rata basis at such price (payable in cash or otherwise) as the Board of Directors may determine, subject to the limitations imposed by the Law.

Art. 5. Shares and the Transfer of Shares

The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

Shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

Art. 6. Board of Directors

The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by a general meeting of the shareholders. They shall be eligible for re-election at the end of such period. They may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to fill the vacancy until the next general meeting of the shareholders.

Art. 7. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Subject to the next paragraph of this Article, the Board of Directors may delegate all or part of its powers to one or more Directors, managers, or other officers who need not be shareholders of the Company and may give authority to such Directors, managers, or other officers to sub-delegate.

The delegation to any Director of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

Art. 8. Board of Directors Meetings

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Directors may meet together for the despatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two Directors present in person or by proxy and that a majority of the Directors so present or represented is comprised of Directors who are not present in the United Kingdom.

Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

Resolutions or other actions of the Board of Directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman and Secretary of the meeting.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Any action required or permitted to be taken at a meeting of the Board of Directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all Directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the Board of Directors.

Towards third parties the Company is bound by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board of Directors within the limits of the powers conferred on it by the Board of Directors.

Art. 9. Indemnity and Responsibility

9.1. Subject to Article 9.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board of Directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

- any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent;
- any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 9.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 9.3;
- his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified; or
- his discharging his duties as such Director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

9.2. Subject to Article 9.3, no Director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

- the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or
- the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board of Directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or
- the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or
- any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

9.3. (a) A Director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 9.1 or the dispensation under Article 9.2:

- (i) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or
- (ii) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

9.3. (b) Should any part of this Article 9 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 10. Directors' Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

Any Director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Subject to the previous paragraph, any Director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the Board of Directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the Board of Directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such Director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum. At the next meeting of Shareholders and before any vote in respect of any other resolution, a report must be made on any contract or agreement in respect of which a Director shall have had an interest contrary to that of the Company.

Art. 11. Disqualification of Directors and Commissaires

The office of Director or Commissaire shall, ipso facto, be vacated:

- if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or
- if by notice in writing he resigns his office; or
- if he is prohibited by the Law from being a Director or Commissaire as applicable; or
- if he ceases to be a Director or Commissaire, as applicable, by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Art. 12. Commissaires

The Company shall be supervised by one or more Commissaires who:

- need not be shareholders;
- may be appointed for a maximum period of six years;
- shall be eligible for re-election; and
- may be removed at any time.

Art. 13. General Meeting of Shareholders

The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other, place as indicated in the convening notices on the last Wednesday in the month of June at 4.00 p.m., but if such day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take, place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Any action required or permitted to be taken by the Shareholders in general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the shareholders otherwise entitled to vote at such meeting if held.

Art. 14. Extraordinary General Meeting

Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles to be done at an extraordinary general meeting, or anything that the Law requires to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles shall be only effective if:

- such action is approved by a majority of two thirds of the shares present or represented at a general meeting of shareholders;
- a quorum of 50% of the issued and outstanding capital of the Company is present or represented at such meeting; provided that, if no quorum is reached at such meeting, a second extraordinary general meeting may be convened at which the proposed amendments can be validly adopted, without any quorum requirements, by a majority of two thirds of the shares present or represented at such a meeting.

Art. 15. Financial Year, Financial Statements, Adoption of Accounts

The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the «Financial Year»).

In respect of each Financial Year, the Board of Directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

At every annual general meeting, the Board of Directors shall present to the meeting the Financial Statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if it thinks fit, adopt the Financial Statements.

After adoption of the Financial Statements, the Annual General Meeting may, by separate vote, discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the Financial Statements contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not permitted under these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 16. Appropriation of Profits and Dividends

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The appropriation and distribution of the net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the Board of Directors. This appropriation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

Subject to the above, any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board of Directors.

No dividend may be declared by the general meeting of shareholders except out of amounts legally available for that purpose.

Subject to the provisions of the Law and the Articles, the Board of Directors may pay interim dividends.

Art. 17. General Provisions

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de TARMAC INVESTMENTS 1 S.A., R.C.S. Luxembourg B 96.287, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1165 du 6 novembre 2003.

La séance est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Madame Lynsey Blair, employée privée, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six millions (6.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de douze millions de dollars US (USD 12.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures de la mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé.

2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

3. Refonte complète des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé pendant une période de cinq ans commençant à courir à partir du jour de la publication de l'acte documentant la présente Assemblée Générale Extraordinaire au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte complète des statuts lesquels auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Nom, Statut, Siège Social et Durée

Il existe une société anonyme sous la dénomination de TARMAC INVESTMENTS 1 S.A. («la Société»).

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration») et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. Objet

La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) Elle peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La Société peut emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt.

(b) Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

(c) Elle peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres.

(d) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social et elle sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières» pleinement imposable.

Art. 3. Capital Social

Le capital souscrit est fixé à douze millions de dollars US (12.000.000,- USD), représenté par six millions (6.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinquante millions de dollars US (50.000.000,- USD), divisé en vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions rachetables d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé:

- à émettre d'autres actions jusqu'à atteindre le capital autorisé dans les formes spécifiées dans les statuts et prescrites par la loi, ces actions étant à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, de conversion de créances ou encore par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date d'une telle émission, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte notarié du 10 mai 2005 contenant les présents statuts et peut être renouvelée à tout moment par une assemblée générale des actionnaires.

Lorsque le Conseil d'Administration émettra des actions, selon l'autorité qui lui est conféré, il s'emploiera à modifier le premier alinéa de cet article pour établir l'augmentation de capital ainsi qu'une nomination correspondante. Sans limiter les pouvoirs conférés par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée (la «Loi») ou ces statuts, l'assemblée générale extraordinaire peut modifier ces statuts de manière à:

- consolider ou subdiviser toutes les actions de la Société ou une partie d'entre elles en des actions d'un montant supérieur ou inférieur à celle des actions existantes ou changer les actions en actions avec valeur nominale;
- convertir des actions de la Société en actions d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions;
- augmenter ou réduire le capital souscrit ou le capital autorisé de la Société.

Art. 4. Actions Rachetables

Les actions émises en tant qu'actions rachetables par la Société, selon les dispositions de l'Article 49-8 de la Loi sont rachetables périodiquement et à tout moment, à la discrétion du Conseil d'Administration, et dans les formes prescrites par la loi:

Tout rachat aura lieu suite à une offre faites au pro rata à tous les actionnaires au prix (payable en espèces ou autrement) à déterminer par le Conseil, et dans les limites imposées par la loi.

Art. 5. Actions et Transfert d'Actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscitées par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais

Art. 6. Conseil d'Administration

La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision d'une assemblée générale des actionnaires. Ils sont éligibles pour une réélection à la fin de cette période. Ils sont toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 7. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Sous réserve du paragraphe suivant de cet article, le Conseil d'Administration délèguera tout ou une partie de ses pouvoirs, à un ou plusieurs Administrateurs, gestionnaires ou autres agents non actionnaires de la société, et donnera autorité à ces Administrateurs, gestionnaire et autres agents pour sous-déléguer.

La délégation à un Administrateur pour effectuer la gestion journalière de la Société est subordonnée à une autorisation préalable donnée par vote unanime lors d'une assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un Administrateur présent.

Les Administrateurs peuvent se réunir pour expédier les affaires, ajourner leurs réunions et autrement les régler comme ils l'entendent, à condition qu'il y ait toujours un minimum d'au moins deux Administrateurs présents en personne ou par mandataire et que la majorité des Administrateurs ainsi présents ou représentés soit composée d'Administrateurs qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions ou toute autre action du Conseil d'Administration durant une réunion seront confirmées par les minutes de ces réunions, signées par le Président et le Secrétaire de la réunion.

Un Administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant aux personnes de prendre part à la réunion. Toute participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à ladite réunion.

Toute action devant ou pouvant être prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration peut être prise sans réunion si une résolution consignait cette action est signée par tous les Administrateurs. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou des copies multiples d'une résolution unique sous toute forme que ce soit, et seront consignées avec les procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration.

Art. 9. Indemnité et Responsabilité

9.1. Sous réserve des dispositions de l'article 9.3 chaque Administrateur, secrétaire et autre agent, serviteur ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir du Conseil d'Administration sera de payer à partir

des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais pertes et dépenses qu'un Administrateur, secrétaire, agent, serviteur ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir être redevable en raison:

- d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'Administrateur, agent, serviteur ou représentant;
- de toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 9.3) dans lequel il pourrait être partie et qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme l'Administrateur, l'agent, le serviteur ou représentant n'aurait pas été responsable en ce qui concerne la matière d'après l'article 9.3;
- du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été Administrateur, ou agent d'une société dont la société est un actionnaire direct ou indirect et au sujet de laquelle, il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou
- pour la décharge de ses devoirs en tant qu'Administrateurs, agent, serviteur ou représentant y compris les dépenses de voyage.

9.2. Sous réserve des dispositions de l'article 9.3 aucun Administrateur, ou autre agent, secrétaire, serviteur ou représentant de la Société ne sera passible envers la Société de toute perte ou dépense imputée à la société et découlant:

- d'actes, reçus négligences ou défauts d'un autre Administrateur, secrétaire, agent, serviteur ou représentant ou pour avoir pris part à de tels actes, reçus, ou autres négligences; ou
- de l'insuffisance ou du défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil d'Administration, ou de l'insuffisance ou du défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou
- d'une erreur de jugement ou d'une omission de sa part, ou pour toute autre perte dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

9.3. (a) Un Administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé selon les articles 9.1 et 9.2:

- (i) s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou
- (ii) s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la Loi ou de ces statuts à moins que l'Administrateur n'ait par participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'Administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 9 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 10. Intérêts des Administrateurs

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou agents de la Société ont des intérêts dans ou sont Administrateur, associé, agent ou employé de cette autre société, firme ou autre entité.

Tout administrateur ou agent qui est un Administrateur, agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de l'affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrat ou autre affaire.

Sous réserve du paragraphe précédent, tout Administrateur qui, a un intérêt dans un contrat, ou un accord soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, et cet intérêt se révélant contraire aux intérêts de la Société, doit en informer le Conseil d'Administration et cette information sera retenue dans les procès-verbaux de la réunion. Cet Administrateur ne peut délibérer ou voter sur un tel contrat ou accord et il ne sera pas compté pour le quorum de présence. A la prochaine assemblée des actionnaires et avant tout vote sur toute autre résolution, rapport devra être fait au sujet de tout contrat ou accord à l'occasion duquel un Administrateur aurait un intérêt contraire à celui de la Société.

Art. 11. Disqualification des Administrateurs et du Commissaire

Le poste d'Administrateur ou de Commissaire sera ipso facto vacant:

- Si le titulaire devient insolvable ou compose avec ses créanciers, ou s'il invoque un statut de redressement alors en vigueur en faveur de débiteurs insolvable; ou
- Si par notification écrite il démissionne de son poste; ou
- Si la Loi lui défend d'être Administrateur ou Commissaire; ou
- S'il cesse d'être Administrateur ou Commissaire en vertu de la Loi ou est relevé de ses fonctions en application des présents statuts.

Art. 12. Commissaires

La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, qui:

- ne doivent pas être actionnaire;
- doivent être nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans;
- seront éligibles à la réélection; et
- seront toujours révocables.

Art. 13. Assemblées Générales

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour établir ou ratifier des actions concernant la société.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, mais si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément à la Loi, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Toute action requise ou permise par les actionnaires lors d'une assemblée générale, pour être menée sans qu'ait lieu une réunion, si une résolution établissant cette action est signée par tous les actionnaires qui seraient autorisés au vote si la réunion avait effectivement eu lieu.

Art. 14. Assemblée Générale Extraordinaire

Toute modification des présents statuts ou toute action pour laquelle les statuts requièrent une assemblée générale extraordinaire ou toute action pour laquelle la Loi prescrit les mêmes exigences que pour une modification des statuts, ne seront effectives que si:

- cette action est approuvée par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires;

- un quorum de 50% du capital souscrit de la Société soit présent ou représenté à ladite assemblée;

pourvu que si aucun quorum n'est obtenu lors de la réunion, une seconde assemblée générale extraordinaire sera réunie au cours de laquelle les modifications proposées pourront être adoptées, sans nécessité de quorum, par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés lors de ladite assemblée.

Art. 15. Année Sociale, Situation Financière, Adoption des Etats Financiers

L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année («l'année sociale»).

Pour chaque année sociale, le Conseil d'Administration dresse les états financiers comprenant le bilan et le compte de profits et pertes. Les états financiers sont établis conformément aux dispositions de la Loi. A ces états financiers seront joints ou attachés les rapports et documents qui contiendront les détails requis par la Loi applicable.

Chaque année, lors de l'assemblée générale annuelle, le Conseil présentera à l'assemblée pour adoption les états financiers concernant l'exercice social précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les états financiers.

Après adoption des états financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement envers la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les Administrateurs et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si les états financiers contiennent une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduisent l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 16. Attribution des Bénéfices et Dividendes

Du bénéfice net de la Société, cinq pour cent (5%) seront prélevés et affectés à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de ce fonds de réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil, l'assemblée générale déterminera l'affectation du bénéfice net (y compris tout solde reporté) de la Société et déterminera le solde à reporter. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, en toute devise ou en nature, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la création et le maintien de fonds de réserve et de provisions.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et, place que le Conseil fixera.

Aucun dividende ne peut être déclaré par l'Assemblée Générale excepté ceux légalement disponibles à cet effet.

Sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 17. Dispositions Générales

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Les présents Statuts sont existents en anglais et en français. Dans la mesure où il y aurait des divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Blair, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, vol. 148S, fol. 36, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(041497.3/230/566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

TROY GAC LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 108.088.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twelfth of May.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TROY GAC TELECOMMUNICATIONS S.A. (formerly called A.C.V. FINANCE CONSULTING SERVICES, BUYING AND SELLING OF REAL PROPERTY, AGENCIES, HOLDINGS, Société Anonyme), a company limited by shares incorporated under the laws of Greece with its registered office at 3, Stratigou Tombra Street., GR-153 42 Ag. Paraskevi, Athens, Greece and registered under number 55017/01/B/03/446 at the registry of companies limited by shares,

here duly represented by Mrs Isabelle Lux, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Athens on 6 May 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Companies Act), as well as by the articles of association of the Company (hereafter the Articles), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is (i) to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding, directly or indirectly, of participations in any Luxembourg or foreign enterprise or company of whatsoever form or any other form of investment, (ii) the granting of loans, advances, warranties and any other kind of support, in any form whatsoever, whether being of a financial nature or not, to affiliates, group companies and/or any other related companies and (iii) the ownership, administration, control, development and management of its portfolio.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop, control or take any other supervisory measure and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities. The Company may also grant financing, give guarantees and grant security to secure its obligations or the obligations of its direct or indirect affiliated companies or any other group or related company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may further carry out any commercial, industrial and/or financial operations, as well as any transactions on immovable or movable property, which are directly or indirectly deemed useful or which may favor the accomplishment and development of the Company's corporate purpose.

Art. 4. The Company will have the name TROY GAC LUXEMBOURG.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other, place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of one of the managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The share capital may be amended at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and the Company is managed by such board of managers. Moreover, if several managers have been appointed they may be divided into class A and class B managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders (or the sole shareholder as the case may be) and may be revoked ad nutum without specific cause.

All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

Art. 13. In dealings with third parties, the sole manager/ board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to and to carry out and authorise all acts, transactions and operations consistent with the company's object.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or, to the extent applicable, by the joint signature of a class A manager together with either a class B manager.

The board of managers, or as the case may be the sole manager, may delegate its powers for specific tasks to one or several agents, determining this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of managers, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two members, at the, place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any member may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

Art. 15. The manager or managers (as the case may be) assume, by virtue of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decision irrespective to the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions amending the Articles of the Company may only be adopted by the majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 17. The Company's financial year starts each year on the 1st day of January and ends on the 31st day of December.

Art. 18. Each year on 31 December, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The shares are subscribed as follows:

TROY GAC TELECOMMUNICATIONS S.A., prenamed 500 shares

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2005.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administrated by two managers consisting in one class A manager and one class B manager. The managers will be:

- Mr Guy Harles, born on 4th May 1955 in Luxembourg, residing 14, rue Erasme at L-1468 Luxembourg, as class A manager; and

- Mr Jean-Marc Ueberecken, born on 31st May 1972 in Luxembourg, residing 14, rue Erasme at L-1468 Luxembourg, as class B manager.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their joint signature.

2) The address of the registered office of the Company is at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French version, The english version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TROY GAC TELECOMMUNICATIONS S.A. (anciennement dénommée A.C.V. FINANCE CONSULTING SERVICES, BUYING AND SELLING OF REAL PROPERTY, AGENCIES, HOLDINGS, Société Anonyme), une société de capitaux établie en vertu du droit grec, ayant son siège social 3, Stratigou Tombra Street., GR-153 42 Ag. Paraskevi, Athènes, Grèce et immatriculée sous le numéro 55017/01/B/03/446 auprès du registre des sociétés de capitaux, ici représenté par Maître Isabelle Lux, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Athènes le 6 mai 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société) et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11, 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet (i) d'accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation et à la détention, directement ou indirectement, de toutes participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère de quelque forme que ce soit ou à toute autre forme d'investissement, (ii) l'octroi de prêts, d'avances, de garanties, et tout autre type d'assistance sous quelque forme que ce soit, ayant une nature financière ou non, à des filiales, sociétés du groupe et/ou toutes autres sociétés liées et (iii) la propriété, l'administration, le contrôle, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, au contrôle et prendre toute mesure de supervision et disposer d'un porte-feuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir, par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement et de mettre en valeur de tels titres. La Société peut également octroyer des financements, donner des garanties et donner des sûretés pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales directes ou indirectes ou de toute autre société du groupe ou de toute société liée. Elle peut donner en gage, transférer, grever de charges, ou créer des sûretés sur tout ou une partie de ses actifs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et/ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilières ou mobilières, que la Société jugera utiles, directement ou indirectement, ou qui pourra favoriser l'accomplissement et le développement de l'objet social de la Société.

Art. 4. La Société aura la dénomination TROY GAC LUXEMBOURG.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modifications de Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, d'un de ses gérants. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une faction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite de décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ces gérants vont former un conseil de gérance et la gestion de la Société appartient à pareil conseil de gérance. Aussi, si plusieurs gérants ont été nommés, ils pourront être divisés en gérants de classe A et de classe B.

Le/Les gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés (ou, le cas échéant, par l'associé unique) et peuvent être librement révoqués ad nutum sans existence d'une cause légitime.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du ou des gérants.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique / conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exercer ou faire autoriser tous les actes, transactions et opérations relatifs à son objet.

La Société sera engagée en toute circonstance par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux quelconques gérants ou, pour autant qu'applicable, par la signature conjointe d'un gérant de classe A avec celle d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc; il déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres

est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année civile suivante.

Art. 18. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont clos et le(s) gérant(s) préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et paiement

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

TROY GAC TELECOMMUNICATIONS S.A., précité 500 parts

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire sousigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour de décembre 2005.

Frais

Les frais, les coûts, les honoraires ou les frais sous n'importe quelle forme que ce soit, seront pris en charge par la Société en raison de sa constitution estimée approximativement à EUR 1.600,-.

Décisions de l'associé unique

1) La Société sera administrée par deux gérants et plus particulièrement par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les gérants seront:

- M. Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle 14, rue Erasme à L-1468 Luxembourg, en qualité de gérant de classe A; et

- M. Jean-Marc Ueberecken, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle 14, rue Erasme à L-1468 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B.

La durée de leurs mandats est indéterminée et ils ont le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature conjointe.

2) Le siège de la Société est fixé 8-10, rue Mathias Hardt à L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Sur foi de quoi, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, au jour désigné au début de ce document. Le document ayant été lu aux personnes comparantes, elles ont signé le présent acte ainsi que le notaire.

Signé: I. Lux, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, vol. 148S, fol. 50, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

J. Delvaux.

(042670.3/208/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

JEFFELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 108.062.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twelfth of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ESTATES S.A., a «société anonyme», with registered office in L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, duly represented by Mr. Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, with professional address L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy dated April 13, 2005.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is JEFFELL, S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other, place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) divided into one thousand (1.000) corporate units with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have, by the joint signatures of any two managers, the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances. They cannot acquire immovable, hypothecate, pledge or take an interest in other companies without the prior consent of seventy-five percent of the votes of the members. If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by two members acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 16. Every year on December thirty-first, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005.

Subscription - Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the sole member, ESTATES S.A., previously named, and entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand seven hundred Euro.

Resolutions of the sole associate

The sole member, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as managers:

1. Mr. Benoît de Froidmont, manager, born on July 26, 1975 in Rocourt (B), with professional address in L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

2. Mr. Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, born on April 22, 1959 in Luxembourg with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Mr. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, born on September 28, 1948 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

4. Mr. Claude Zimmer, maître en sciences économiques, born on July 18, 1956 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ESTATES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 13 avril 2005.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de JEFFELL, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont, par les signatures conjointes de deux d'entre eux, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances. Toutefois, ils ne peuvent acquérir des immeubles, hypothéquer, mettre en gage ou participer à d'autres sociétés sans l'accord préalable des trois quarts des voix des associés. En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés, agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, la société ESTATES S.A., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Benoît de Froidmont, directeur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (B), demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

2. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

4. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2005, vol. 893, fol. 62, case 10. – Reçu 250 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(042163.3/239/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

FONDATION LUXEMBOURGEOISE RAOUL FOLLEREAU, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 151, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg G 2.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

	EUR
<i>Actif</i>	
Actif immobilisé	
Immobilisations corporelles	
Immeubles	259.084,41
Autres installations, outillage et mobilier	15.176,24
Total actif immobilisé	<u>274.260,65</u>
Actif circulant	
Créances	
Fonds résultant de legs en cours de liquidation	100.000,00
Autres créances	376.664,76
	<u>476.664,76</u>
Valeurs mobilières	
Titres ILEP	1.514,31
Avoirs en banques	
Dépôts	7.632.331,59
Comptes courants	60.539,05
	<u>7.692.870,64</u>
Total actif circulant	8.171.049,71
Total Actif	8.445.310,36
<i>Passif</i>	
Capitaux propres	
Résultats reportés	4.795.343,38
Résultats de l'exercice	- 933,02
	4.794.410,36
Fonds engagés	3.500.000,00
Dettes liées au cofinancement de projets d'aide	115.000,00
Frais de fonctionnement à payer	8.400,00
Revenus constatés d'avance	27.500,00
Total Passif	<u>8.445.310,36</u>

Compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004

	EUR
Revenus	
I. Revenus relatifs aux projets d'aide	
Dons	1.075.352,47
Legs	431.201,18
Subsides	12.409,00
Cofinancements	1.995.520,09
Vente de matériel pour la récolte de fonds	382,75
	<u>3.514.865,49</u>
II. Autres revenus	
Remboursement des frais de fonctionnement	180.000,00

Revenus divers.	3.548,15
	183.548,15
Frais	
I. Frais relatifs aux projets d'aide	
Aides de l'exercice (projets, subsides)	- 3.084.256,26
Variation des fonds engagés	- 200.000,00
Dépenses de suivi des projets.	- 54.918,10
Frais de sensibilisation	- 159.001,49
Affiliations nationales et internationales	- 29.068,74
	- 3.527.244,59
II. Frais de fonctionnement	
Rémunérations et charges sociales	- 199.632,75
Amortissements sur immobilisations corporelles	- 21.149,59
Autres frais de fonctionnement	- 70.330,36
	- 291.112,70
<i>Solde positif / négatif</i>	- 119.943,65
Revenus financiers	
Revenus des valeurs mobilières	8.887,91
Revenus des avoirs en banques.	120.836,63
Frais financiers	
Autres frais financiers	- 10.713,91
Résultat de l'exercice	- 933,02

Budget pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005

	EUR		EUR
Frais		Revenus	
I. Frais relatifs aux projets d'aide		I. Revenus relatifs aux projets d'aide	
1. Aides de l'exercice (projets, ...)	3.500.000	1. Dons et subsides	1.100.000
2. Dépenses de suivi des projets.	30.000	2. Cofinancements	2.050.000
3. Frais de sensibilisation	230.000	II. Autres revenus	
II. Frais de fonctionnement		1. Remboursement des frais de fonctionne- ment	170.000
1. Rémunérations et charges sociales	220.000	2. Mobilisation des réserves	707.000
2. Frais généraux et amortissements	182.000	III. Revenus financiers	135.000
	4.162.000		4.162.000

J. Hilger
Président

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05202. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051411.2//87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

MEZZARIVE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 103.523.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 mai 2005 que Madame Nidia Isabel Pereira De Sousa Ruiva, administrateur de société, née le 22 janvier 1945 à Sines (Portugal), ayant son domicile à CH-1224 Chêne-Bougeries/GE, a été nommée administrateur de la catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010 en remplacement de Monsieur Patrick Willi. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A avec un administrateur de la catégorie B ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour MEZZARIVE FINANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039814.3/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

HEDF ITALY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03363, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 24 septembre 2005.

Signatures.

(039804.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 53.248.

RECTIFICATIF

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 24 juin 2004

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- M. W. Baertz,
- M. F. E. Belton,
- M. P. R. Coulson,
- M. G. Moloney,
- M. L. W. Triay,
- M. H. R. W. Troskie.

Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039805.3/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

AL-CAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 62.342.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 14 février 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, la société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.324, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Ásmundur Stefánsson, démissionnaire.

Régime de signature statutaire:

«Die Gesellschaft wird entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder oder aber durch die Einzelunterschrift des vom Verwaltungsrat Bevollmächtigten verpflichtet.»

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour AL-CAP S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039824.3/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

HEDF FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.300,-

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03374, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 24 septembre 2004.

Signature.

(039813.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

HEDF FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.300,-

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03373, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 24 septembre 2004.

Signatures.

(039811.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

FAIRFIELD AERIUM INTERNATIONAL S.C.A., Société en commandite par actions.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 106.769.

In the year two thousand and five, on the twentieth day of May.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, acting as special proxy holder of FAIRFIELD AERIUM INTERNATIONAL S.C.A., a partnership limited by shares (Société en commandite par actions), having its registered office at 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (the «Company»), by virtue of a power granted on May 19, 2005 by resolutions of the manager of the Company (the «Manager's Resolutions»).

Which power shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing party, represented as stated hereabove, has requested the attesting notary to record her declarations and statements which follow:

1) the Company, FAIRFIELD AERIUM INTERNATIONAL S.C.A., is a securitization company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and notably the law of March 22, 2004 on securitization, incorporated under the form of a partnership limited by shares pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 20, 2004, publication of which in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 106.769.

The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on 3rd May 2005, publication of which in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending

2) The subscribed capital of the Company is currently set at one hundred fifty-two thousand four hundred twenty euros (EUR 152,420.-) represented by thirty-eight thousand one hundred and four (38,104) Ordinary A Shares and one (1) Management Share with a par value of four euros (EUR 4.-) each.

3) Pursuant to article 7 of the Company's articles of incorporation, the authorised capital is set at one million euros (EUR 1,000,000.-) divided into two hundred forty-nine thousand and nine hundred ninety-nine (249,999) Ordinary Shares of different classes and one (1) Management Share with a par value of four euros (EUR 4.-) each.

During the period of five years from the date of publication of the Company's articles of incorporation, the Company's manager is authorized to issue shares and to grant options to subscribe for Ordinary Shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares issued.

4) In the Manager's Resolutions, the manager of the Company resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-five thousand seven hundred and eight euros (EUR 95,708.-), from one hundred fifty-two thousand four hundred twenty euros (EUR 152,420) to two hundred forty-eight thousand one hundred twenty-eight euros (EUR 248,128.-), by the creation and issue of twenty-three thousand four hundred twenty-seven (23,427) Ordinary A Shares and five hundred (500) Ordinary B Shares with a par value of four euros (EUR 4.-) each.

Pursuant to the powers conferred to the manager of the Company and pursuant to article 7 of the Company's articles of incorporation, the manager has waived the preferential right of the existing shareholders to subscribe and has accepted the subscription of the twenty-three thousand four hundred twenty-seven (23,427) Ordinary A Shares and the five hundred (500) Ordinary B Shares, together with an issue premium, both having been fully paid up in cash, so that the

aggregate amount of twenty-three million nine hundred twenty-seven thousand euros (EUR 23,927,000.-) is at the free disposal of the Company, as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

5) The twenty-three thousand nine hundred twenty-seven (23,927) Ordinary Shares newly issued have been entirely subscribed and fully paid up together with a share premium as follows:

Subscribers	Number of Ordinary A Shares	Number of Ordinary B Shares	Value in euros	Nominal value in euros	Share Premium
Everest Ltd	197		197,000.-	788.-	196,212.-
Trincastar Corp..		500	500,000.-	2,000.-	498,000.-
BBVA /Fonditel Red Activa	2,300		2,300,000.-	9,200.-	2,290,800.-
BBVA/ Fonditel Red Basica	2,000		2,000,000.-	8,000.-	1,992,000.-
BBVA / Fonditel C	4,200		4,200,000.-	16,800.-	4,183,200.-
BBVA / Fonditel B	1,500		1,500,000.-	6,000.-	1,494,000.-
Empleados Telefonica Espana	10,000		10,000,000.-	40,000.-	9,960,000.-
Citco Global Custody NV-Ref 190040	310		310,000.-	1,240.-	308,760.-
Credit Suisse London Nominees Ltd	770		770,000.-	3,080.-	766,920.-
Citco Global Custody NV-Ref 176903	1,250		1,250,000.-	5,000.	1,245,000.-
Citco Global Custody NV-Ref 146005	250		250,000.-	1,000.-	249,000.-
Citco Global Custody NV-Ref 190049	400		400,000.-	1,600.-	398,400.-
Citco Global Custody NV - JPMS	250		250,000.-	1,000.-	249,000.-
Total	23,427	500	23,927,000.-	95,708.-	23,831,292.-

Payment

The reality and the value of the contributions, consisting of ninety-five thousand seven hundred and eight euros (EUR 95,708.-) with an issue premium of twenty-three million eight hundred thirty-one thousand two hundred ninety-two euros (EUR 23,831,292.-), that is to say a total amount of twenty-three million nine hundred twenty-seven thousand euros (EUR 23,927,000.-), have been proved to the undersigned notary by a certificate dated May 19, 2005 delivered by CITCO BANK NETHERLANDS N.V., Dublin Branch.

6) As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation shall now read as follows:

«**Art 6.** The Company has a subscribed capital of two hundred forty-eight thousand one hundred twenty-eight euros (EUR 248,128.-) divided into sixty-one thousand five hundred thirty-one (61,531) ordinary A shares (the «Ordinary A Shares»), five hundred (500) ordinary B shares (the «Ordinary B Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a nominal value of four euros (EUR 4.-) each.»

The other paragraphs of the article 6 of the articles of incorporation remain unchanged.

Capital duty - Reference to the law of March 22, 2004 on securitization

Pursuant to article 51 (2) of the law of March 22, 2004 on securitization, the present increase of capital should be exempt from capital duty.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand euros (EUR 7,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing party, acting in its hereabove capacities known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de FAIRFIELD AERIUM INTERNATIONAL S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (la «Société»), en vertu d'un pouvoir conféré le 19 mai 2005 par des résolutions du gérant de la Société (les «Résolutions du Gérant»).

Lequel pouvoir restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en la qualité énoncée ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) la Société, FAIRFIELD AERIUM INTERNATIONAL S.C.A., est une société de titrisation régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et notamment la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, créée sous la forme d'une société en commandite par actions suivant un acte notarié du notaire instrumentant du 20 décembre 2004, dont la publication

au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro 106.769.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant, du 3 mai 2005, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

2) Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à cent cinquante-deux mille quatre cent vingt euros (EUR 152.420,-) divisé en trente-huit mille cent quatre (38.104) Actions Ordinaires A et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune.

3) Conformément à l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (249.999) Actions Ordinaires de différentes classes et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts de la Société, le gérant de la Société est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux Actions Ordinaires de la Société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les Actions Ordinaires à émettre.

4) Dans les Résolutions du Gérant, le gérant de la Société, après avoir supprimé le droit de souscription préférentielle des actionnaires actuels, a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-quinze mille sept cent huit euros (EUR 95.708,-), aux fins de porter son montant actuel de cent cinquante-deux mille quatre cent vingt euros (EUR 152.420,-) à deux cent quarante-huit mille cent vingt-huit euros (EUR 248.128,-), par la création et l'émission de vingt-trois mille quatre cent vingt-sept (23.427) Actions Ordinaires A et cinq cents (500) Actions Ordinaires B d'une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune.

Conformément aux pouvoirs conférés au gérant de la Société et à l'article 7 des statuts de la Société, le gérant a accepté la souscription des vingt-trois mille quatre cent vingt-sept (23.427) Actions Ordinaires A et des cinq cents (500) Actions Ordinaires B, assorties d'une prime d'émission, qui ont été intégralement libérées en numéraire, de telle sorte que la somme globale de vingt-trois millions neuf cent vingt-sept mille euros (EUR 23.927.000,-) est à l'entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant par la présentation des documents justificatifs des souscriptions et des paiements.

5) Les vingt-trois mille neuf cent vingt-sept (23.927) Actions Ordinaires nouvellement émises ont été entièrement souscrites et intégralement libérées, ainsi qu'une prime d'émission, de la manière suivante:

Souscripteurs	Nombre d'Actions Ordinaires A	Nombre d'Actions Ordinaires B	Montant en euros	Valeur nominale en euros	Prime d'Emission
Everest Ltd	197		197.000,-	788,-	196.212,-
Trincastar Corp.		500	500.000,-	2.000,-	498.000,-
BBVA /Fonditel Red Activa.	2.300		2.300.000,-	9.200,-	2.290.800,-
BBVA/ Fonditel Red Basica.	2.000		2.000.000,-	8.000,-	1.992.000,-
BBVA / Fonditel C	4.200		4.200.000,-	16.800,-	4.183.200,-
BBVA / Fonditel B.	1.500		1.500.000,-	6.000,-	1.494.000,-
Empleados Telefonica Espana.	10.000		10.000.000,-	40.000,-	9.960.000,-
Citco Global Custody N-Ref 190040.	310		310.000,-	1.240,-	308.760,-
Credit Suisse London Nominees Ltd.	770		770.000,-	3.080,-	766.920,-
Citco Global Custody NV-Ref 176903	1.250		1.250.000,-	5.000,-	1.245.000,-
Citco Global Custody NV-Ref 146005	250		250.000,-	1.000,-	249.000,-
Citco Globa Custody NV - Ref 190049.	400		400.000,-	1.600,-	398.400,-
Citco Global Custody NV - JPMS	250		250.000,-	1.000,-	249.000,-
Total	23.427	500	23.927.000,-	95.708,-	23.831.292,-

Paiement

La réalité et la valeur des paiements des apports, représentant quatre-vingt-quinze mille sept cent huit euros (EUR 95.708,-) avec une prime d'émission de vingt-trois millions huit cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-douze euros (EUR 23.831.292,-), soit un montant total de vingt-trois millions neuf cent vingt-sept mille euros (EUR 23.927.000,-), ont été prouvées au notaire instrumentant par un certificat en date du 19 mai 2005 délivré par CITCO BANK NETHERLANDS N.V., Dublin Branch.

6) A la suite de l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La Société a un capital souscrit de deux cent quarante-huit mille cent vingt-huit euros (EUR 248.128,-) représenté par soixante et un mille cinq cent trente et une (61.531) actions ordinaires A (les «Actions Ordinaires A»), cinq cents (500) actions ordinaires B (les «Actions Ordinaires B») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»), ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune.»

Les autres paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société demeurent inchangés.

Taxe sur capital - Référence à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation

Conformément à l'article 51 (2) de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, la présente augmentation de capital est exonérée du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de l'augmentation de son capital social est estimé à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, vol. 24CS, fol. 32, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2005.

P. Bettingen.

(049562.3/202/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

SUPERMARCHE MASSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1-3, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 92.868.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2005, réf. DSO-BE00052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wemperhardt, le 18 mai 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(901673.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2005.

SUPERMARCHE MASSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1-3, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 92.868.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2004 que les actionnaires ont pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confirme le mandat du Commissaire actuellement en fonction, soit la société à responsabilité limitée FN-SERVICES, S.à r.l., anciennement FIDUNORD, S.à r.l., et dont la dénomination a été changée en date du 29 janvier 2004, avec siège social au 144, route de Stavelot, à L-9991 Weiswampach.

Le mandat du Commissaire a été octroyé pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui doit se tenir en l'an 2007. Cependant, en vertu de l'article 256 (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Commissaire terminera son mandat avec l'entrée en fonction du Réviseur d'Entreprises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2004, Monsieur Alain Kohnen, 144, route de Stavelot, à L-9991 Weiswampach, en qualité de Réviseur d'Entreprises de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 mai 2005.

Pour SUPERMARCHE MASSEN S.A., Société Anonyme

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 3 mai 2005, réf. DSO-BE00058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901659.3/667/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2005.

46548

H & P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8220 Mamer, 8, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 62.940.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2005, réf. DSO-BE00042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 18 mai 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(901687.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2005.

H & P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8220 Mamer, 8, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 62.940.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2004 que les actionnaires ont pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confirme le mandat du Commissaire actuellement en fonction, soit la société à responsabilité limitée FN-SERVICES, S.à r.l., anciennement FIDUNORD, S.à r.l., et dont la dénomination a été changée en date du 29 janvier 2004, avec siège social au 144, route de Stavelot, à L-9991 Weiswampach.

Le mandat du Commissaire prend fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui doit se tenir en l'an 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 mai 2005.

Pour H & P S.A., Société Anonyme

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 3 mai 2005, réf. DSO-BE00064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901657.3/667/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2005.

CAVAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 103.790.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2005, réf. DSO-BE00037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 mai 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(901690.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2005.

CAVAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 103.790.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004 que les actionnaires ont pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle confirme le mandat du Commissaire actuellement en fonction, soit la société à responsabilité limitée FN-SERVICES, S.à r.l., anciennement FIDUNORD, S.à r.l., et dont la dénomination a été changée en date du 29 janvier 2004, avec siège social au 144, route de Stavelot, à L-9991 Weiswampach.

Le mandat du Commissaire prend fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui doit se tenir en l'an 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 mai 2005.

Pour CAVAR S.A., Société Anonyme

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 3 mai 2005, réf. DSO-BE00060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901658.3/667/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2005.

KERAUF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 79.583.

M. René Jaffre démissionne de ses fonctions de gérant de la société, pour des raisons d'ordre personnel, et ceci avec effet immédiat au jour de la présente.

Luxembourg, le 17 avril 2005.

R. Jaffre.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039818.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

LYNX INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 66.660.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy, L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039823.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

SPARTIAX DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 89.284.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 avril 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann;
- Monsieur Marc Koeune;
- Madame Nicole Thommes;
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039966.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

MANGROVE INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 69.503.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy, L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039826.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

INTERSNACK INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 42.737.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung tritt Thilo Voigt zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliesst Folgendes:

Der Sitz der Gesellschaft wird ab dem 1. März 2005 innerhalb der Grossgemeinde Mertert/Wasserbillig von 51, route de Wasserbillig, L-6686 Mertert,

nach

10, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig,

verlegt.

Mertert, den 16. März 2005.

T. Voigt

Gesellschafter

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04000. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039838.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

JOH. ENSCHEDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 85.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03756, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(039855.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

GSW-WOLFF-LUXEMBOURG AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
H. R. Luxemburg B 106.945.

—
Adressberichtigung

In den Statuten der Gesellschaft ist die Geschäftsadresse des Verwaltungsratsmitglieds Mario Di Stefano falsch angegeben. Herr Di Stefano ist tatsächlich geschäftsansässig in L-1026 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040200.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

46551

HERMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.890.

—
Notules du conseil d'administration du 15 avril 2005

Sont présents:

- Natalia Kornienkova,
- Guy Hermans,
- Vera Ebeneter.

Il est convenu et agréé à la majorité des voix de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:
HERMACO S.A., 72, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2005.

N. Kornienkova / V. Ebeneter / G. Hermans.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039868.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

BLUE SKY FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.835.

—
Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2005

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 mai 2005, le mandat de Commissaire aux Comptes actuellement en fonction, à savoir la société DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été révoqué.

La société MONTBRUN REVISIONS, S.à r.l. ayant son siège social au 5 bd de la foire, L-1528 Luxembourg a été nommé aux termes de cette assemblée comme nouveau commissaire aux Comptes de la société en remplacement de DELOITTE S.A. précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039874.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

NEXT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.332.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02887, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

(039987.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

SRI LANKA TSUNAMI RELIEF FUND, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg F 952.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale du 29 avril 2005, Monsieur Roshan Sanjeeva De Alwis, administrateur de sociétés, demeurant 13, St Johns Wood Park, St Johns Wood, London NW8 6QP, a été nommé administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040218.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 31.550.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.728.

Par lettre du 31 décembre 2003, Monsieur Michael Lynton a démissionné de son poste de gérant de AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l. avec effet au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039970.3/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 31.550.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.728.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de l'associé unique d'AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l. (la Société) à Luxembourg le 21 avril 2005

L'Assemblée a renouvelé les mandats de Monsieur Michael Christodoulou, de Monsieur Marc Feider, de Monsieur Richard G. Minor, de Monsieur Stephen Mark Swad et de Monsieur Philip E. Rowley en tant que gérants de la Société jusqu'à la prochaine assemblée qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2004.

L'Assemblée a également renouvelé le mandat du commissaire aux comptes de la Société, ERNST & YOUNG S.A., jusqu'à la prochaine assemblée qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039971.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

AUTOMOBILE CONCEPT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 1bis, rue Guillaume de Machault.
R. C. Luxembourg B 47.920.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration du 6 mai 2005

Administrateur-délégué

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Walter Putman, administrateur de sociétés, demeurant à B-1000 Bruxelles (Belgique), rue Jacques Jordeans 18, aux fonctions d'administrateur de la société AUTOMOBILE CONCEPT EUROPEEN S.A. Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040029.3/1137/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

VALENTIN CAPITAL MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 75.100.

L'affectation du résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

(040173.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SPARTIAX DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02893, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039984.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

SPARTIAX DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02896, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039980.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

AUTOMOBILE CONCEPT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 1Bis, rue Guillaume de Machault.
R. C. Luxembourg B 47.920.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2005 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2004

Conseil d'administration:

Le mandat des 3 administrateurs arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de l'ensemble du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Walter Putman, administrateur de sociétés, demeurant à B-1000 Bruxelles (Belgique), rue Jacques Jordeans 18;

- La société E.C.R. S.A., établie et ayant son siège social à B-1000 (Bruxelles), rue Jacques Jordeans 18;

- La société RAC TRADING S.A., établie et ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.

Le mandat des 3 administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Commissaire aux comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de renouveler Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, dans son mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040030.3/1137/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

GSW-WOLFF-LUXEMBOURG AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
H. R. Luxemburg B 106.945.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 26. April 2005

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig, die in Artikel 12 der Satzung festgelegte Vertretungsregelung dahingehend zu konkretisieren, dass für eine wirksame Verpflichtung der Gesellschaft im Zusammenhang mit dem An- und Verkauf von Grundstücken und Gebäuden, unabhängig vom Fertigstellungsstand dieser Gebäude, im Falle der gemeinsamen Unterschrift mehrerer Verwaltungsratsmitglieder eine dieser Unterschriften die Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes sein muss.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040197.3/607/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

ESTATE VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 64.294.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 29 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 533 du 22 juillet 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé du 31 décembre 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 1236 du 22 août 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESTATE VENTURES S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040169.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

ESTATE VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 64.294.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 29 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 533 du 22 juillet 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé du 31 décembre 2001 dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 1236 du 22 août 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESTATE VENTURES S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040175.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE ET INDUSTRIELLE DU HAINAULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 67.799.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010 la société anonyme COMCOLUX S.A., réviseurs d'entreprises, R.C.S. B 58.545 avec siège à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X septembre, a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., démissionnaire.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE ET INDUSTRIELLE DU HAINAULT S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040217.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**SOCIETE EUROPEENNE DE RECHERCHE, D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 260, avenue Gaston Diederich.

R. C. Luxembourg B 73.358.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 janvier 2005 que:

- le siège social est transféré, à compter du 1^{er} mars 2005, au 260, avenue Gaston Diederich à L-1420 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040365.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**DIERICKX, LEYS, LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
Société de Gestion de Fortune.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.067.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège de la société
en date du 12 avril 2005 à 15 heures*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs Messieurs Wilfried Dierickx et Laurent Gomez, et Madame Monique Leys pour l'exercice comptable prenant fin au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04467. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040297.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

NICKEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 74.217.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2005, M. Robert Becker, 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, M. Thierry Hellers, 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, et M. Gernot Kos, 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, ont été appelés aux fonctions d'administrateur en remplacement de Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, M. Guy Baumann et M. Jean Bodoni démissionnaires. La société BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Mme Myriam Spiroux-Jacoby démissionnaire. Les mandats des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Le siège social de la société a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour NICKEL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040309.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

NEWTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.020.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 12 avril 2005 que:

1) Suite à la démission de M. Fred Alessio de ses fonctions d'administrateur, a été nommé nouvel administrateur en remplacement:

- M. Guy Lanners, demeurant professionnellement à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

2) Suite à la démission de EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes, a été nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040366.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

46556

ATG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 17.007.

L'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 avril 2005 a reconduit le mandat du commissaire aux comptes, M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, pour un nouveau terme d'un an.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme
SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040367.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

DAHAB HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 17.008.

L'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 avril 2005 a reconduit le mandat du commissaire aux comptes, M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, pour un nouveau terme d'un an.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme
SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040369.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

NEWAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.019.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 12 avril 2005 que:

1) Suite à la démission de M. Fred Alessio de ses fonctions d'administrateur, a été nommé nouvel administrateur en remplacement:

- M. Guy Lanners, demeurant professionnellement à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

2) Suite à la démission de EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes, a été nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040370.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

GORGONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 71.426.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 avril 2005 que les administrateurs sortants:

- M. Gérard Muller, économiste,
 - M. Fernand Heim, directeur financier,
 - Mme Annie Swetenham, corporate manager,
- tous avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes sortant:
- M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040371.3/521/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

INTER MARINE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 46.160.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 mai 2005, que les administrateurs sortants:

* M. Jean Sunier, avocat, avec adresse professionnelle au 43, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Président;

* M. Henri-Jean Dubois-Ferrieres, avocat, avec adresse professionnelle au 43, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Vice-Président;

* M. Alain Jeangros, expert-comptable, avec adresse privée au 4, chemin des Etournelles, CH-1255 Veyrier;

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

* FIDUCIOR, numéro d'immatriculation CH-660-0163969-6 au Registre de Commerce de Genève, avec siège social au 43, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040372.3/521/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

KIKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 100.674.

Il résulte d'une résolution par écrit du Conseil d'Administration de la société datée du 3 mai 2005 que M. Fabrizio Ruscitti, comptable, demeurant au 8, Via Stramonte, CH-6854 San Pietro di Stabio, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Mme Madeline Lupi, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040373.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

NTG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 17.013.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 mars 2005 a reconduit le mandat a reconduit le mandat du commissaire aux comptes, M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, pour un nouveau terme d'un an.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040374.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

PRIMA FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 71.929.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 avril 2005, que les administrateurs sortants:
* M. Andrea Olcese, journaliste, avec adresse professionnelle au 21/11, Via Aurelia, I-16167 Gênes;
* M. Daniele Monaco, économiste, avec adresse professionnelle au 4, Via Dufour, CH-6901 Lugano, et
* M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

* M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040375.3/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

RIVERDANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 70.080.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 mai 2005, que les administrateurs sortants:
* M. François Grandchamp Des Raux, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 32, Queensdale Road, GB-W11 4SB Londres;
* M. Nicolas Grandchamp Des Raux, analyste-actuaire, avec adresse privée au 8, cité de l'Alma, F-75007 Paris, et
* M. Jean Grandchamp Des Raux, directeur général, avec adresse professionnelle au 42, boulevard d'Inkerman, F-92200 Neuilly sur Seine,

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

* M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040376.3/521/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SEAFUTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 70.011.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 26 avril 2005, que:
les administrateurs sortants,
- M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- Mme Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

le commissaire aux comptes sortant,

- M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040378.3/521/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SAMARA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 34.680.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 avril 2005 que le mandat du commissaire aux comptes, FIDUCIOR S.A., avec siège social à Genève, Suisse, a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040377.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

COFINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 35.997.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(041712.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

BCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.965.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(041713.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

NABI BIOPHARMACEUTICALS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 102.597.

Le bilan au 25 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature.

(041730.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

CAR SUD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 43.342.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(041707.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

46560

BRASCOLUX, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.541.

L'Associé unique de BRASCOLUX, Société à responsabilité limitée, a pris la résolution suivante le 4 avril 2005:

Première résolution

Le siège social est transféré à 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRASCOLUX, Société à responsabilité limitée
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040480.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

REAL ESTATE ADVISORY S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 79.911.

La soussignée EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., en tant que domiciliataire de la société REAL ESTATE ADVISORY S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg B 79 911, avec siège social au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040474.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

PUILETCO QUALITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.288.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Signature.

(041733.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

ROVAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 48.685.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature.

(041734.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.
